

Délibération N° 2019-63

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 6 décembre 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 15 novembre 2019,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 15 novembre 2019

- 1/ Capacités d'accueil Licences 1/DUT 1 au titre de l'année 2020-2021**
Les nouvelles capacités d'accueil au titre de l'année 2020-2021 sont approuvées à la majorité, conformément aux documents joints en annexe.

Membres en exercice : 30
Présents et représentés : 19
Quorum : 15
Dont :
Pour : 16
Ne prennent pas part au vote : 3
- 2/ Parcoursup 2020-2021**
Les attendus spécifiques et les éléments à prendre en compte pour l'examen des vœux, indiqués dans les documents joint en annexe, sont approuvés à la majorité.

Membres en exercice : 30
Présents et représentés : 19
Quorum : 15
Dont :
Pour : 17
Ne prennent pas part au vote : 2
- 3/ Capacités d'accueil Masters 1 au titre de l'année 2020-2021**
Les capacités d'accueil en Masters 1 par mention pour la rentrée 2020-2021 sont indiquées dans le document joint en annexe.
- 4/ D.U. Management – UFR Droit Julie-Victoire Daubié**
Demande de création du D.U. « Management » au sein de l'UFR Droit Julie-Victoire Daubié, conformément au document joint en annexe.
- 5/ Formation continue : tarifs 2020-2021 des nouvelles formations modulaires courtes dans le domaine des sciences des données, dispensées par l'ICOM.**
Les tarifs 2020-2021 des nouvelles formations des nouvelles formations modulaires courtes dans le domaine des sciences des données, dispensées par l'ICOM sont indiqués dans le document joint.

6/ Conventions

UFR Droit J-VD/Rectorat de Lyon/Lycée Juliette Récamier : avenant à la convention de partenariat concernant l'obtention de la licence de droit pour les élèves en CPGE option D1 inscrits au lycée Juliette Récamier.

UFR Droit J-VD/ICLY : avenant relatif à l'obtention de la licence de droit pour les étudiants de l'ICLY.

UFR LESLA/Ville de Villeurbanne : convention de coopération concernant l'accueil des étudiants de Master 2 « Cinéma et audiovisuel ».

UFR LESLA/Association Ecrans Mixtes : convention de partenariat concernant les étudiants du Master 1 sur le Genre en parcours Genre, littérature, cultures.

UFR LESLA/CEFEDDEM : Convention de coopération pédagogique concernant les élèves du CEFEDDEM inscrits en DE professeur de musique et l'obtention de la licence de musicologie.

Institut de Psychologie/UGA : convention de partenariat concernant le DIU consultant en organisation : management psychologique des organisations.

UFR SEG/CRR de Lyon : convention concernant l'accueil et l'intervention d'un professionnel dans le cadre d'un enseignement du parcours Management de carrières d'artistes

UFR SEG/AUF-ESFAM : avenant à la convention de coopération.

UFR T&T/Lycée Blaise Pascal de Charbonnières-les-Bains : convention de partenariat concernant les étudiants de la licence professionnelle « guide-conférencier ».

UFR Langues/UGA : convention de collaboration concernant la mise en œuvre du projet « innovalangues ».

Les capacités d'accueil en Master 1, la création du DU « Management », les tarifs de formation continue et les avenants et conventions ci-dessus sont approuvés à l'unanimité, conformément aux documents joints en annexe.

Membres en exercice : 30

Présents et représentés : 19

Quorum : 15

Fait à Lyon, le 9 décembre 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPIERRE

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.